

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTREAL, VENDREDI, 13 AOUT 1897

No 21

2381... ABONNES REGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

## Ça et là.

D'après un journal d'Halifax la saison maintenant terminée de la pêche au homard n'a pas été fructueuse au Cap Breton et les pêcheurs seraient réduits à la misère, en grande partie.

Mercredi, un échantillon du blé nouveau du Manitoba a été produit à la Bourse des grains par la Cie du Lac des Bois. Au dire de la plupart des experts la qualité pouvait difficilement passer pour être du type No 1.

Un nouveau pas vient d'être fait en faveur de l'emploi du système métrique des poids et mesures en Angleterre. La chambre des Lords a adopté en deuxième lecture l'emploi du système métrique concurrentement avec le système des poids et mesures actuellement existant en Grande-Bretagne.

Les Etats-Unis cherchent à se cantonner comme les sauvages dans leurs réserves. Ils défendent l'entrée chez eux à l'étranger mais ils veulent en même temps pouvoir pénétrer chez leurs voisins. Tout pour nous et rien pour les autres, telle est leur politique. Un droit supplémentaire de dix pour cent à ajouter aux droits existants en vertu du tarif Dingley devra être supporté par toute marchandise importée entrant aux Etats-Unis par voie indirecte. Inutile de dire que c'est contre le Canada, ses chemins de fer et sa marine que nos aimables voisins ont édicté semblable mesure. C'est la lutte; nous lutterons.

Le principe d'une subvention de \$5,000 à la Cie d'Exposition de Montréal n'a pas été consacré par le conseil de ville dans sa réunion plénière. Les deux tiers des voix

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, EDITEURS PROPRIETAIRES.

Chambre 901, Bâtie "New York Life."

Telephone No 2547. Boite de Poste No 917

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Québec, un an \$ 2.00

Canada et Etats-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an 1.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

à moins avis contraire 15 jours avant l'expiration.

Le abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

étaient nécessaires pour que la subvention fut acquise à la compagnie. Il s'est heureusement trouvé sept échevins qui n'ont pas voulu faire un pur cadeau à une kermesse quand on ne trouve pas dans le coffre municipal assez d'argent pour remettre en état à peu près convenable nos rues et nos trottoirs. Nous félicitons ces échevins qui ont compris les intérêts de la ville.

D'ailleurs à quoi bon voter \$5,000 pour favoriser pendant une dizaine de jours une entreprise de spectacles, quand on fait payer à une autre entreprise, le Parc Sohmer, qui offre au public d'excellentes attractions, \$2,628.25 de taxes. N'y a-t-il pas là une anomalie frappante ?

Quand au lieu de faire concurrence aux entreprises de divertissements publiques, la Cie d'Exposition de Montréal se décidera à nous donner de véritables expositions industrielles, commerciales et agricoles, elle aura droit à toute la sollicitude des gouvernements et de la municipalité, mais pas avant.

La clause préférentielle insérée dans le tarif voté pendant la dernière session a fait couler des flots d'encre. Pour les uns, il en découlera un bien immense; pour les au-

tres, il en résultera un mal sans remède. C'est toujours la même chose: on fait parler la passion politique au lieu d'examiner sans parti pris et froidement la réalité des faits.

La seule clause préférentielle ne peut, comme certains l'ont prétendu, amener la richesse et le développement de notre commerce; sa suite, selon les uns; pas plus qu'elle ne pourra ruiner nos industries existantes, selon les autres.

La clause préférentielle a déjà eu pour nous un excellent effet, puisque, directement, elle a nécessité de la part de la Grande Bretagne la dénonciation de traités qui accordaient, à notre détriment, des avantages que nous n'avions pas consentis à deux nations avec lesquelles nous en étions en relations d'affaires.

On ne pourra guère avant un an au moins établir par des chiffres les résultats de la clause préférentielle, car, il ne faut pas l'oublier, elle n'est que le prélude des traités de commerce à passer avec des nations qui nous demandent actuellement plus ou moins de nos produits.

Nous espérons que nos exportations bénéficieront dans une large mesure des traités de commerce.

La clause préférentielle aura également pour effet de forcer nos industriels à fabriquer plus économiquement ou simplement à réduire leurs bénéfices sur les produits de leur fabrication. Le consommateur y gagnera. Il ne faut pas oublier le consommateur et ne voir jamais que le fabricant. A ce compte là il n'y aurait jamais de tarif trop élevé et cependant on a vu, ici comme ailleurs, les effets désastreux d'une trop grande protection accordée aux industries.

En somme, nous ne voyons guère de perte que pour le Trésor; le revenu diminuera certainement pendant les premiers temps du nouveau